



## **Avis de publicité**

### **Occupation du domaine public**

**Ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques  
(article L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques)**

#### **DESCRIPTIF DE L'OCCUPATION**

Le ministère des Armées met à disposition des parcelles de terrain (nombre de lot à attribuer : 14 en culture et 2 en fauchage) dépendant de la Base aérienne 702 AVORD.

Ces parcelles sont destinées exclusivement à un usage agricole voir cahier des charges.

#### **CONDITIONS D'EXPLOITATION**

Une autorisation d'occupation Temporaire, précaire et révocable, sera établie pour une durée maximale de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023 et ne sauraient en aucun cas dépasser le 30 septembre 2028.

Prendre connaissance du cahier des charges.

#### **REDEVANCE**

Les autorisations d'occupation sont consenties moyennant le paiement d'une redevance sont définies par les articles L2125.1 à 2125.6 du code général des propriétés des personnes publiques.

Au 01 octobre 2023 la redevance est fixée à :

- Pour la mise en culture : 100,64 € par hectare de superficie utile.
- Pour le fauchage : 8 € par hectare de surface utile.

Une réfaction est appliquée dans les cas suivants :

- Pré : 25%
- Culture inondable : 25%
- Pré inondable : 50%
- Pré uniquement pour le foin : 95%

*La surface utile est, en principe, égale à la surface réelle du lot. Par exception, il peut être appliqué à la superficie réelle des lots qui sont limitativement énumérés dans la décision individuelle, une réfaction de 10,25,50 ou 75% (voir cahier des charges).*

#### **DOSSIER DE CANDIDATURE**

Les agriculteurs intéressés devront contacter la cellule domaine de l'USID d'Avord pour un rendez-vous afin de prendre connaissance du cahier des charges ainsi que du plan des lots à partir du 6 juin 2023 :

BORJELA Alexandra - 02 45 41 49 43 ou par email [alexandra.borjela@intradef.gouv.fr](mailto:alexandra.borjela@intradef.gouv.fr)

BARTHEZ Nathalie 02 45 41 44 00 poste 28255 ou par email [nathalie.barthez@intradef.gouv.fr](mailto:nathalie.barthez@intradef.gouv.fr)

Le dépôt des candidatures devra être adressé à :

Monsieur le Chef de l'Unité de soutien de l'Infrastructure de la Défense d'Avord-Bourges  
Section Gestion du patrimoine / cellule domaine  
Avenue de Bourges  
18520 AVORD

**Au plus tard le mardi 04 juillet 2023 à 12h00** (Cachet de la poste faisant foi ou attestation de dépôt à la cellule domaine)

Le dossier doit comprendre :

- La demande de candidature complétée et signée ;
- une attestation de la MSA confirmant la qualité du demandeur en tant qu'agriculteur ;